



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

OIF

Question écrite n° 9164

## Texte de la question

M. Jean-David Ciot interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les suites du sommet de l'Organisation internationale de la francophonie tenu à Kinshasa du 13 octobre 2012. Cet évènement a vu le Président de la République, M. François Hollande, adresser un fort plaidoyer en faveur de la démocratie, des libertés individuelles et de l'état de droit. Cinq autres résolutions ont été votées concernant la situation au Mali, la situation en République démocratique du Congo, la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière, le renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée et les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone. Il souhaiterait savoir en quoi consistent la nouvelle politique intégrée de promotion de la langue française et la nouvelle stratégie numérique de la francophonie, et comment elles permettront d'assurer la place du français dans un monde toujours plus mondialisé.

## Texte de la réponse

Afin de consolider la place du Français dans l'espace francophone une action vers l'Afrique subsaharienne sera plus particulièrement mise en place ; la croissance de la population dans ces pays devant permettre de multiplier par trois le nombre de locuteurs de français dans le monde à l'horizon 2050. Pour accompagner la consolidation des systèmes éducatifs, le projet intitulé « 100 000 professeurs pour l'Afrique » permettra d'assurer la diffusion de la langue française aux nouvelles générations. Le but est de former des professeurs en utilisant un outil de développement mis en oeuvre par le ministère des affaires étrangères : le Fond de solidarité prioritaire (FSP). Ce projet, basé sur une chaîne de solidarité permettant une formation des professeurs par les professeurs et un échange de savoirs pédagogiques, s'appuiera notamment sur les ressources offertes par l'enseignement en ligne. Les ressources en ligne pour l'apprentissage du Français existent mais sont encore trop peu utilisées. La stratégie numérique qui sera développée visera donc leur développement et leur démocratisation. Un grand site de référence, « Parlons français, c'est facile !!! », sera prochainement lancé et devrait aider à améliorer la visibilité du Français sur « la toile » (internet). Ce site sera accessible à partir de 7 langues (français, anglais, allemand, espagnol, portugais, chinois, arabe). Un soutien particulier sera par ailleurs apporté au développement des applications qui permettent l'apprentissage du français via les téléphones portables. C'est naturellement aux opérateurs privés de développer ces nouvelles méthodes mais les autorités françaises pourront proposer de soutenir certains projets novateurs en en assurant la promotion sur l'ensemble des supports internet institutionnels. Il convient également de rappeler le rôle important joué par l'Audiovisuel Extérieur de la France (AEF) dans la promotion de la francophonie, et de la francophilie. Premier groupe média français d'information internationale, l'AEF est présent partout dans le monde, 24 h/24, sur tous les supports : télévision, radio, internet, mobiles, tablettes... et touche plus de 90 millions de téléspectateurs et d'auditeurs par semaine. Enfin, en accord avec le plan d'action de la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie, des mesures de soutien et d'accompagnement seront prises en faveur de l'enseignement du journalisme audiovisuel francophone.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-David Ciot](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9164

**Rubrique** : Organisations internationales

**Ministère interrogé** : Francophonie

**Ministère attributaire** : Francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [6 novembre 2012](#), page 6240

**Réponse publiée au JO le** : [19 février 2013](#), page 1941